



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



APPEL À PROJETS 2021

Améliorer le maintien et le retour en emploi
des personnes atteintes de cancer

Cancer et emploi

DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROJETS : jeudi 2 septembre 2021–17h
Report de date au lundi 6 septembre

Soumission en ligne du dossier électronique :

<https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/KEMPLOI21>

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| 1- Contexte et objectifs..... | 3 |
| 1.1 Faits et chiffres | 3 |
| 1.2 Objectifs | 5 |
| 2- Projets attendus..... | 6 |
| 2.1 Champs d'application..... | 6 |
| 2.2 Exclusions | 7 |
| 3- Modalités de participation..... | 8 |
| 3.1 Durée des projets | 8 |
| 3.2 Soutien financier | 8 |
| 3.3 Structures concernées et bénéficiaires de la subvention | 8 |
| 3.4 Coordination..... | 8 |
| 4- Processus de sélection et d'évaluation des projets..... | 8 |
| 4.1 Processus de sélection | 8 |
| 4.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité | 9 |
| 4.3 Critères d'évaluation | 9 |
| 5- Dispositions générales..... | 10 |
| 5.1 Réutilisation des dispositifs issus des projets financés | 10 |
| 5.2 Financement..... | 10 |
| 5.3 Dépenses éligibles | 10 |
| 5.4 Publication et communication | 11 |
| 6- Calendrier..... | 11 |
| 7- Modalités de soumission | 11 |
| 7.1 Modalités de soumission : portail PROJETS..... | 11 |
| 7.2 Dossier de candidature: | 11 |
| 8- Publication des résultats | 12 |
| 9- Contacts..... | 12 |

L'axe 2 de la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021- 2030 s'intitule : " limiter les séquelles et améliorer la qualité de vie" et son action II.13 : "Faire du maintien dans l'emploi un objectif du parcours".

L'Institut national du cancer intensifie son soutien aux actions qui visent à améliorer l'accompagnement professionnel des personnes atteintes de cancer. Pour cela, il propose un appel à projet destiné à celles et ceux qui souhaitent agir pour faire évoluer l'image des personnes atteintes de cancer dans le monde de l'emploi, limiter ses conséquences sur les trajectoires professionnelles des malades et au-delà, intégrer le travail comme un des facteurs de rétablissement des malades.

Il s'inscrit également dans la lignée des travaux parlementaires menés actuellement autour de la question de la prévention de la désinsertion professionnelle et de la réforme en cours de la santé au travail.

1- Contexte et objectifs

1.1 Faits et chiffres

Aujourd'hui en France, 3,8 millions de personnes vivent avec ou après un cancer. Sur 400 000 nouveaux cas chaque année, 160 000 concernent des personnes en activité professionnelle. Ces données nous obligent à repenser nos modalités d'intervention. Elles nous invitent à passer d'une échelle individuelle à des propositions d'accompagnement collectif abordant ainsi la question du maintien et du retour en emploi de façon plus globale.

L'ensemble des études scientifiques attestent d'une vie professionnelle et d'une situation financière durablement modifiées par la maladie. Cinq ans après le diagnostic¹, 20 % des personnes âgées entre 18 et 54 ans et en emploi au moment du diagnostic ne travaillent plus et 26,3 % d'entre elles ont vu leur revenu baisser. De plus, 12 % des travailleurs salariés en emploi au moment du diagnostic déclarent avoir fait l'objet d'attitudes de rejet ou de discrimination liées directement à leur maladie de la part de collègues de travail.

L'apparition de nouveaux traitements comme les chimiothérapies par voie orale, les temps d'hospitalisation plus courts ainsi que l'amélioration globale de la survie² nous permettent d'adopter un nouveau regard sur les personnes atteintes de cancer dans le monde professionnel. Ces évolutions offrent des bénéfices reconnus pour les patients et favorisent le retour et le maintien en emploi. Cela ne doit cependant pas faire oublier les effets indésirables de la maladie et des traitements qui ont un impact sur la situation économique et professionnelle (fatigue, troubles de la concentration, troubles du sommeil, douleurs,...) et parfois une forte incidence psychologique (remise en question de son statut social, de sa place dans la société). Cinq ans après le diagnostic, 63,5 % des personnes souffrent de séquelles dues au cancer ou aux traitements, 48,7 % souffrent encore d'une fatigue cliniquement significative.

1 VICAN 5 : la vie 5 ans après un diagnostic de cancer. Etude Inserm - INCa. 2018

2 Panorama des cancers en France - INCa - édition 2021

La fin des traitements représente rarement un retour à "la vie d'avant" et dans le domaine professionnel, cette période peut se caractériser par une grande incertitude. Elle est souvent synonyme de reconversion, de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé voire d'invalidité, de licenciement pour inaptitude et de proposition de départ à la retraite³.

Le dernier Baromètre cancer⁴ indique que 56 % des français pensent : "Quand on a eu un cancer, on n'est plus capable de travailler comme avant" (progression d'environ 6 points au cours des 5 dernières années).

De plus, le maintien et le retour en emploi sont marqués par de fortes disparités en fonction des catégories professionnelles d'encadrement et d'exécution, des types et des statuts d'emplois (contrat de travail stable ou précaire) mais également de la localisation du cancer et du type des traitements.

Or, conserver une activité professionnelle pendant le parcours de soins quand cela est possible et souhaité, participe à l'amélioration de la qualité de vie. Le travail peut être constructeur de santé. L'Institut national du cancer, à travers ses trois "Plan cancer" successifs et maintenant sa stratégie décennale de lutte contre les cancers, soutient et déploie des actions qui visent à limiter les conséquences de la maladie sur la vie professionnelle. Ainsi, l'Institut implique l'ensemble des partenaires institutionnels, associatifs, sociaux et les entreprises dans l'objectif de favoriser l'adoption d'un nouveau regard sur les malades du cancer dans le monde professionnel et d'améliorer leur accompagnement dans l'emploi.

Souvent associée à un risque d'incapacité professionnelle, de limitation et d'absentéisme, l'apparition du cancer touche le cœur des organisations de travail (gestion complexe pour les managers de situations individuelles dans un collectif de travail). C'est pourquoi, l'Institut national du cancer offre aux entreprises⁵ la possibilité de signer une charte de "11 engagements pour améliorer l'accompagnement des salariés touchés par un cancer et promouvoir la santé". Il anime également, depuis 2015, le club des entreprises "Cancer et emploi" en partenariat avec l'Association nationale des directeurs des ressources humaines (ANDRH) et l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (Anact). Celui-ci vise à favoriser l'échange de bonnes pratiques, le partage d'expérience entre organisations signataires et à faire bénéficier du savoir académique de chercheurs en sciences humaines et sociales qui viennent présenter leurs travaux (dont certains financés pour partie par l'Institut national du cancer).

3 Observatoire sociétal des cancers de la Ligue contre le cancer - Après un cancer, le combat continue – septembre 2018

4 Baromètre cancer 2015 - INCa

5 Désigne tous les types d'organisations : entreprises, associations, ministères, collectivités, organismes publics ou parapublics et toute autre organisation qui emploie du personnel.

Pour aller plus loin et répondre à toutes les situations d'emploi auxquelles sont confrontées les personnes atteintes de cancer, cette démarche doit être adaptée et complétée :

- Les très petites entreprises, pour faire face aux situations de maintien et de retour en emploi, ont souvent moins de souplesse pour mettre en place des aménagements du temps de travail et peuvent se trouver très démunies pour intervenir.
- Les spécificités réglementaires et les modalités de travail des travailleurs non-salariés (TNS) sont un frein à un maintien ou un retour en emploi dans des conditions optimales : contrats de prévoyance pas toujours adaptés et peu souscrits, arrêts prolongés qui, dans de très petites structures, peuvent conduire à une cessation d'activité, dispositifs d'indemnités journalières parfois contraignants, ...
- La méconnaissance à la fois par les malades, le milieu médical et médico-social et le monde de l'entreprise, de l'ensemble des informations et démarches juridiques, administratives, médico-sociales ne permet pas d'apporter la meilleure réponse à toutes les situations.
- Le cloisonnement entre les professionnels de la santé au travail, les médecins de ville et les oncologues peut entraver le maintien et le retour au travail des personnes atteintes de cancers dans des conditions adaptées. Les premiers ignorant parfois les progrès réalisés en oncologie et les autres souvent peu ou mal informés concernant les dispositifs de maintien en emploi. Trop souvent la question de l'emploi n'est évoquée que tardivement dans le parcours de soins du malade.

Enfin, la période exceptionnelle de pandémie actuelle, les confinements, le travail "à la maison", et les nouvelles modalités d'organisation de l'entreprise nous obligent à nous interroger sur de nouvelles formes de collaboration et de répartition des tâches.

1.2 Objectifs

L'Institut national du cancer lance un appel à projets destiné à **identifier des dispositifs, des projets visant à améliorer l'accompagnement professionnel des personnes atteintes de cancer.**

Les projets doivent mettre en exergue la logique d'action, les critères d'évaluation de l'efficacité de l'action ainsi que ceux évaluant la transférabilité⁶.

Les projets proposant des actions coordonnées et des modalités innovantes seront privilégiés. Ils doivent s'inscrire dans un écosystème regroupant l'ensemble des acteurs comme le monde médical, médico-social, de l'entreprise, des organisations syndicales, des associations, des organismes publics,... qui travaillent à améliorer l'accompagnement professionnel des personnes atteintes de cancers.

⁶ Par exemple, les méthodes de la recherche interventionnelle en santé publique pourront être consultées dans la réflexion sur le changement d'échelle de chaque intervention. Voir notamment ~ Un outil pour accompagner la transférabilité des interventions en promotion de la santé : ASTAIRE " (<https://www.cairn.info/revue-sante-publique-2014-6-page-783.htm>)

Les projets susceptibles d'être retenus dans le cadre du présent appel à projets devront proposer une ou plusieurs interventions en faveur d'une ou plusieurs populations concernées par le champ de l'appel (salariés, agents de la fonction publique, travailleurs non-salariés, demandeurs d'emploi, médecins, entreprises, administration, ...). Il peut également s'agir de projets développés sur d'autres champs (maladies chroniques évolutives par exemple) et dont l'efficacité doit être réaffirmée dans le champ de la cancérologie.

Les projets doivent assurer dans leur gouvernance, **la représentation paritaire en genre des personnes en situation de maintien ou de retour en emploi**, tant dans l'expression des besoins que dans l'élaboration des interventions et la réflexion sur le changement d'échelle.

La transférabilité des projets pourra être étudiée dans une démarche de changements d'échelle d'intervention. La démarche de "changement d'échelle" repose sur le principe qu'un "bon" projet ne doit pas rester confidentiel mais doit permettre à une population plus importante de bénéficier de ses impacts positifs : développement d'un projet initial par un porteur opérationnel, puis reprise, nationale ou locale par les acteurs publics ou privés dans une démarche de déploiement, et enfin engagement de nouveaux porteurs de projets, dans une logique d'essaimage⁷.

Cet appel à projets a pour objectif de promouvoir cette démarche. Les projets pourront prendre la forme d'**actions de modélisation d'un concept**, d'un savoir-faire, d'une intervention, d'un dispositif, afin de favoriser son changement d'échelle, d'**actions de production d'outils**, de boîte à outils, de contenu pédagogique, d'**actions de capitalisation et de partage d'expériences**.

2- Projets attendus

Il s'agit par cet appel à projets d'expérimenter des dispositifs d'accompagnement innovants et de nouvelles organisations afin d'améliorer le maintien et le retour à l'emploi des personnes touchées par le cancer. Les thématiques ci-dessous sont proposées à titre indicatif.

2.1 Champs d'application

➤ **La coordination des différents intervenants et interlocuteurs.**

Explorer par exemple de nouvelles organisations des circuits d'information, développer des outils de partage plus collaboratifs pour faciliter le lien entre médecins du travail, services de prévention et de santé au travail, médecins-conseil de l'assurance-maladie, médecins traitant, équipes hospitalières, directions des ressources humaines des entreprises,

⁷ Commissariat général à l'égalité des territoires, Accompagnement au changement d'échelle des projets locaux socialement innovants. Analyse des rôles de l'acteur public. Novembre 2017

partenaires sociaux, collectifs et collègues de travail, professionnels de la réinsertion, entourage familial...

➤ **Les spécificités de certaines catégories de travailleurs et d'organisation.**

Identifier et proposer des modalités d'accompagnement adaptées pour les travailleurs non-salariés, les demandeurs d'emploi, les très petites entreprises, ...

➤ **L'intégration du travail comme un des éléments du processus de rétablissement.**

Proposer des actions (formation, information, sensibilisation,...) destinées aux professionnels de santé visant à favoriser la prise en compte le plus en amont possible dans le parcours de soins du paramètre de l'activité professionnelle et des éventuelles conséquences de la maladie sur l'emploi. Promouvoir la notion de travail constructeur de santé et quand cela est possible, en tenir compte dans le choix de la stratégie thérapeutique.

Sensibiliser également les experts de la santé au travail à cette notion.

➤ **L'identification et la mesure des freins à la reprise d'une activité professionnelle.**

Équiper les différents intervenants (patients, professionnels de santé, entreprises) d'outils et de programmes visant à repérer des difficultés d'ordre physique, psychique, financier, de niveau de qualification mais également à mieux appréhender la place du travail dans le projet de vie.

➤ **Les nouvelles organisations destinées à favoriser la souplesse en entreprise.**

Tenir compte de la variabilité des capacités de travail due à la maladie et à ses traitements mais aussi de la conciliation complexe entre activité professionnelle et parcours de soins.

➤ **L'image des personnes atteintes de cancer dans le monde professionnel.**

Déployer des actions visant à libérer la parole pour éviter attitudes de rejets et incompréhension dans le monde du travail.

2.2 Exclusions

Sont exclus du champ de l'appel à projets :

- Les actions destinées à recenser et à centraliser les dispositifs d'accompagnement et droits existants ;
- les projets de recherche y compris interventionnelle (différents appels à projets sont proposés par l'Institut national du cancer où les questions de cancer et travail sont éligibles) ;
- la formation continue des professionnels.

3- Modalités de participation

3.1 Durée des projets

Les projets peuvent avoir une **durée de 12, 18 ou 24 mois**.

3.2 Soutien financier

- La subvention demandée ne doit pas dépasser 70 000 Euros.
- Les co-financements sont possibles et doivent être précisés dans le dossier de candidature

3.3 Structures concernées et bénéficiaires de la subvention

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des organismes publics ou privés à but lucratif ou non, dans tous les champs et secteurs d'activité et notamment les domaines du soin, du médicosocial, de l'assistance ou de l'accompagnement de personnes en situation de vulnérabilité ou non.

3.4 Coordination

Le coordonnateur du projet sera rattaché à l'organisme bénéficiaire de la subvention. Il est responsable de la mise en œuvre du projet, de la production des documents requis (rapports et bilans scientifiques), de la tenue des réunions, de l'avancement et de la communication des résultats.

4- Processus de sélection et d'évaluation des projets

4.1 Processus de sélection

Pour mener à bien l'évaluation, l'Institut national du cancer s'appuie sur un comité d'évaluation (CE) dont les membres, reconnus pour leur expertise, sont rapporteurs des projets soumis.

Les membres du comité d'évaluation ne pourront pas être porteurs de projets. Ils s'engagent à respecter les dispositions de la charte de déontologie de l'Institut (<http://www.e-cancer.fr/Institutnational-du-cancer/Deontologie-et-transparence-DPI/Acteurs-de-l-evaluation-de-projet>).

Ils s'engagent à déclarer les liens d'intérêt en rapport avec les dossiers de candidature qui leur sont soumis et avec le coordonnateur et les équipes associées au projet du dossier de candidature.

La composition du CE est publiée à l'issue du processus d'évaluation de l'appel à projets.

Les principales étapes de la procédure de sélection des dossiers de candidature sont les suivantes :

- Soumission électronique du dossier de candidature (complétude du formulaire en ligne, description du projet et annexe financière) ;
- Vérification des critères de recevabilité et d'éligibilité ;
- Évaluation des projets : les membres du Comité d'évaluation (CE) évaluent les projets (trois rapporteurs par projet) et discutent collégalement de la qualité des projets ;
- Proposition par le CE d'une liste des projets à financer ;
- Résultats : décision de l'Institut national du cancer et publication des résultats.

4.2 Critères de recevabilité et d'éligibilité

➤ Critères de recevabilité : délai et complétude

Le dossier de candidature est composé d'un formulaire à compléter en ligne et de 2 documents à déposer en plus : description du projet et annexe financière. Les documents doivent être intégralement complétés sous peine de non recevabilité.

➤ Critères d'éligibilité des projets

Pour être éligibles, les projets doivent satisfaire les conditions suivantes :

- Le projet doit répondre aux objectifs et champs du présent appel ;
- Le projet doit être précisément exposé quant à son contexte, sa mise en œuvre, son financement, ses résultats attendus et son évaluation ;
- Le coordonnateur de projet ne doit pas être membre du comité d'évaluation (CE) de cet appel à projets ;
- Le coordonnateur ne peut assurer la coordination de plus de 3 projets financés par l'Institut national du cancer.

Les dossiers ne satisfaisant pas aux critères d'éligibilité ne seront pas soumis à évaluation et ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un financement.

4.3 Critères d'évaluation

Les dossiers satisfaisant aux critères d'éligibilité seront évalués à partir des critères généraux suivants :

- Qualité du projet,
- Faisabilité et méthodologie,
- Impact du projet,
- Évaluation de santé publique.

Les projets visant à améliorer la coordination des différents acteurs du parcours de soins entre eux et avec ceux du monde du travail seront privilégiés.

Par ailleurs, les initiatives dont la reproductibilité aura été prévue seront particulièrement appréciées.

5- Dispositions générales

5.1 Réutilisation des dispositifs reproductibles et transférables issus des projets financés

Les dispositifs développés dans le cadre du présent appel à projets, sélectionnés et subventionnés (comme par exemple la modélisation d'un concept, d'un savoir-faire, d'une intervention, production d'outils) sont la propriété des organismes bénéficiaires de la subvention.

Toutefois, ces derniers s'engagent, s'agissant des dispositifs reproductibles et transférables, à les mettre à la disposition du public sous un format permettant leur libre réutilisation par toute personne physique ou morale.

Les dispositifs ainsi mis à disposition devront notamment mentionner le soutien apporté par l'Institut national du cancer.

5.2 Financement

Le financement sera attribué selon les dispositions du règlement relatif aux subventions allouées par l'Institut national du cancer, en vigueur au jour de l'allocation de la subvention et disponible sur son site à l'adresse suivante <https://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Reglement-des-subventions>

Pour les projets sélectionnés pour un financement, il sera demandé ultérieurement aux coordonnateurs et représentants légaux de l'organisme bénéficiaire de la subvention de s'engager à respecter ce règlement.

5.3 Dépenses éligibles

La subvention INCa pourra financer :

- des frais de personnel (le personnel permanent peut être imputé sur les dépenses éligibles du projet à l'exclusion des fonctionnaires d'état, hospitaliers ou territoriaux) ;
- des frais de fonctionnement (consommables, frais liés à la publication des résultats des projets financés y compris, par exemple, les surcoûts éventuellement appliqués pour la publication des articles en accès libre) ;
- de l'équipement dont le montant total ne pourra être supérieur à 20 % du montant de la subvention allouée par l'Institut national du cancer ;
- des frais de gestion, montant éligible s'élevant à un maximum de 8 % des dépenses éligibles INCa effectivement payées (personnel, fonctionnement, équipement).

Les postes budgétaires sont fongibles pendant l'exécution du projet. La subvention versée par l'Institut doit être utilisée par l'organisme gestionnaire pour la seule réalisation du projet identifié dans l'acte attributif.

5.4 Publication et communication

Toute communication écrite ou orale concernant les travaux des projets subventionnés devra obligatoirement mentionner l'identifiant unique et scientifique du projet qui sera communiqué et accompagné du logo de l'Institut.

6- Calendrier

| | | |
|---|---|-----------------------------|
| Date de lancement de l'appel à projets | MAI 2021 | |
| Date limite de soumission du dossier de candidature | http://www.e-cancer.fr/Institut-national-du-cancer/Appels-a-projets/Appels-a-projets-en-cours/KEMPLOI21 | 02/09/2021 17h00 |
| Publication des résultats | Novembre 2021 | |

7- Modalités de soumission

7.1 Modalités de soumission : portail PROJETS

La soumission des projets s'effectue directement à partir du portail PROJETS : <https://projets.e-cancer.fr>

Création/activation de compte : pour vous connecter, utilisez votre adresse email de référence en tant qu'identifiant sur la page d'accueil du portail PROJETS.

- Si vous n'êtes pas encore inscrit, créez votre compte et complétez vos identité et profil professionnel.
- Si vous êtes déjà enregistré un message vous signale que votre adresse email existe déjà. Il vous suffit alors de cliquer sur "Mot de passe oublié" et de suivre les indications.
- Enfin, si vous pensiez être déjà inscrit et que votre adresse email n'est pas reconnue, contactez-nous à l'adresse :
assistanceprojets@institutcancer.fr

Dépôt du dossier de candidature : tout dossier de candidature doit être **déposé au nom et coordonnées du coordonnateur exclusivement**. Un dossier déposé sous un autre nom/adresse mail ne sera **pas recevable**.

7.2 Dossier de candidature:

Chaque dossier de candidature est soumis par une **seule** personne.

Dans le cas, où plusieurs chercheurs d'une même équipe déposent un dossier de candidature, un des chercheurs devra être désigné comme référent.

Le candidat accède à son compte dans le portail PROJETS :

- Il complète les données demandées en ligne (rubriques complémentaires) ;
- Il dépose les documents requis pour la soumission :
 - descriptif du projet dans la rubrique "Présentation du projet" ;
 - budget prévisionnel dans la rubrique "annexe financière – budget prévisionnel";

Il est possible d'ajouter des pièces jointes complémentaires au dossier, dans le volet "Description du projet", à la rubrique "Pièces jointes complémentaires". Attention : le numéro de dossier reçu lors du dépôt du projet doit figurer sur chaque document.

Validation/soumission : la validation définitive impose une relecture de la complétion des données, le clic "soumission définitive" génère un email accusant réception et confirmant le dépôt du dossier.

Attention : une fois validé, vous ne pourrez plus revenir sur les éléments de votre dossier.

8- Publication des résultats

Les résultats seront communiqués aux porteurs de projets. La liste des projets financés sera publiée sur e-cancer.fr, le site internet de l'Institut national du cancer.

9- Contacts

Vous pouvez nous contacter pour toute information :

- **Sur le contenu de l'appel à projets** :

Marie-Sophie GANNAC

Mission démocratie sanitaire

Direction de l'information et de la communication

msgannac@institutcancer.fr

- **de nature administrative** : aap-SP-info@institutcancer.fr
- **d'ordre technique** : assistanceprojets@institutcancer.fr